



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

GENRE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN MAURITANIE



Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
Projet SWEDD-Mauritanie



GENRE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN MAURITANIE

I Contexte

Du point de vue contextuel, la question du genre est centrale en Mauritanie et pour plusieurs raisons :

- Selon le RGPH 2013, la population mauritanienne est à majorité féminine (50,3% contre 49,7%).
- La Mauritanie a amorcé une transition démographique en ce qui concerne la fécondité : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme de 15-49 ans au terme de sa vie féconde, est passé de 5,0 enfants en 2000 à 4,3 enfants en 2013.
- La participation des femmes à l'activité économique au plan national est faible. La population active reste majoritairement masculine, résidant à 58,8% en milieu urbain avec une forte concentration au niveau des grands centres urbains.
- Le taux d'activité des hommes (69%) reste largement supérieur à celui des femmes (27,47%). La faible participation des femmes, enregistrée lors des deux enquêtes EPCV¹ 2014 et ENRE-SI² 2012, peut traduire le rôle social (femmes au foyer) joué par la femme surtout en milieu urbain.
- Le taux d'alphabétisation est passé de 53,1% en 2000 à 64% en 2013, avec un déséquilibre en faveur des hommes : 69% pour les hommes est de et 59%, pour les femmes soit un indice de parité de 0,86.
- En 2013, le taux net de Scolarisation est de 47% dans le fondamental (48% pour les filles contre 46% pour les garçons). Les disparités sont beaucoup plus importantes aux niveaux secondaire et supérieur.
- Selon les résultats du MICS³ 2011, 37% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 15% le sont avant l'âge de 15 ans. Ce taux est important en milieu rural : 17% mariées avant 15 ans et 41% mariées avant 18 ans.
- Enfin, l'EPCV 2014 signale un taux de pauvreté de 31,0%, soit 32,3% chez les hommes contre 27,4% chez les femmes.

I Le dividende démographique

Le premier dividende démographique est relatif à la transition démographique : le passage des taux élevés de natalité et de mortalité à une baisse de ces deux taux. Lorsque ces deux taux baissent, avec moins de naissances, la population active augmente relativement plus vite que le reste de la population ce qui engendre un nombre élevé de producteurs (population active) par rapport à celui des consommateurs. Dans ce cas,

l'économie dispose de plus de ressources et, toutes choses égales par ailleurs (à productivité, taux de participation et taux de chômage inchangés) l'augmentation de la part de la population active augmente la production par tête : se traduisant par le premier dividende démographique.

Ce premier dividende démographique peut durer généralement plusieurs décennies jusqu'à ce que la diminution de la fécondité réduise le taux de croissance de la population active et que la baisse de la mortalité des personnes âgées accélère l'augmentation de leur nombre. Un second dividende démographique est possible si le pays se dote de stratégies adéquates afin de faire face au vieillissement, notamment le mode de financement de la retraite qui peut se faire :

- soit par un transfert en instant « t » (par le soutien familial ou par un système de pension publique dans le cas du système de répartition) ;
- soit par un transfert inter-temporel, c'est-à-dire épargner pour financer le vieillissement futur.

En 2013, le deuxième mode de financement de la retraite fait apparaître un second dividende. En effet, une population ayant une part importante de personnes travaillant jusqu'à un âge relativement avancé et vivant une longue période de retraite anticipe le vieillissement de la société et est fortement incitée à accumuler des actifs. En l'absence de transfert familial ou public, la population est plus incitée à accumuler des actifs afin de faire face aux dépenses futures.



¹ Enquêtes permanentes sur les conditions de vie

² Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel

³ Enquête par grappes à indicateurs multiples

Le genre dans l'agenda international

La prise en compte du genre dans les programmes et projets de développement repose sur 4 principes : (i) L'approche par les droits : la lutte contre la pauvreté est intrinsèquement liée à la réduction des discriminations de genre ; (ii) L'approche par l'efficacité : les femmes sont un levier pour le changement ; (iii) L'autonomisation et la prise de décision : la notion d'autonomisation revêt un caractère individuel mais aussi collectif ; (iv) L'approche par cycle de vie : l'approche de genre inclut la prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories de population, des différentes tranches d'âge ou de groupes de population.

Les débats sur la prise en compte du genre dans le nouvel agenda de développement post-2015 reflètent les évolutions du gender mainstreaming au cours des vingt dernières années. Quinze ans plus tard, dans le cadre de la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD), ONUFEMME appelle à l'adoption d'un objectif transformatif qui, à la différence de l'objectif de l'autonomisation des femmes, devrait adresser les causes structurelles des inégalités.

La promotion de l'autonomisation des femmes et l'intégration systématique des problématiques de genre dans les actions menées par les acteurs de l'aide et les pays partenaires constituent les principales priorités de l'aide au développement.



Contribution du genre au dividende démographique

Le graphique ci-contre met en évidence les profils moyens de consommation et de revenu selon le genre :

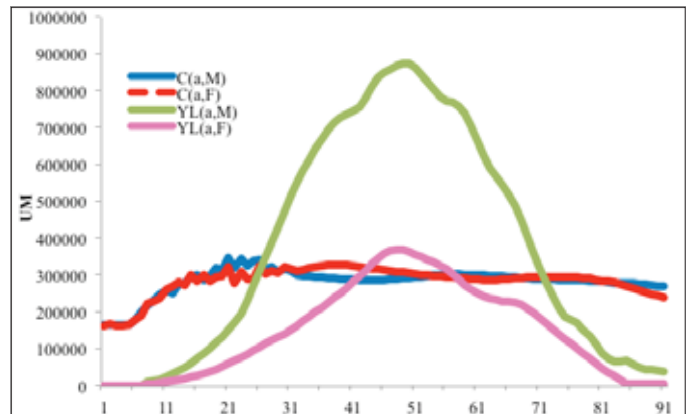
- les profils moyens de consommation des femmes sont similaires à ceux des hommes. Toutefois, entre 31 et 53 ans, la consommation féminine est légèrement supérieure à celle des hommes. En moyenne, 50,2% de la consommation

⁴ Courant principal selon le genre

nationale en 2014 est le fait des hommes, contre 49,8% pour les femmes.

- une dominance du revenu des hommes sur celui des femmes. La valeur maximale pour les hommes est de l'ordre de 870000 UM contre 370 000 UM pour les femmes. Le surplus généré par les hommes est de loin supérieur à celui des femmes. Le surplus des hommes est généré par la tranche d'âge 26 à 76 ans et celui des femmes par la tranche d'âge de 42 à 60 ans.

Graphique 1 : Revenu et Consommation Moyens par sexe et par âge

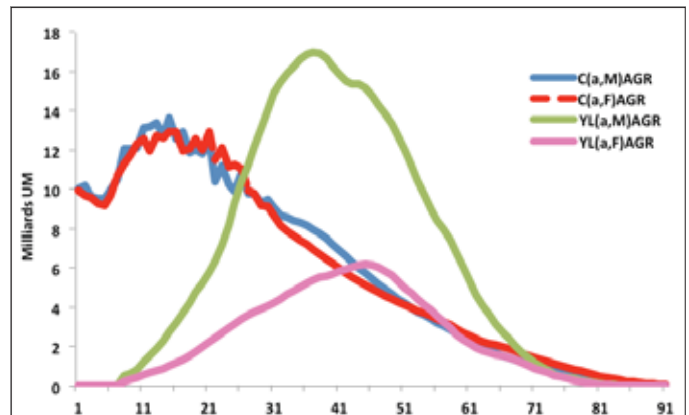


Source : Calculs NTA, CREFAT 2016

Le graphique ci-dessus fait ressortir les inégalités de manière marquée. Au niveau agrégé, l'estimation de la contribution à la création de la richesse montre des écarts très marqués entre hommes et femmes.

- en 2014, les hommes contribuent au revenu national pour 73% contre 27% pour les femmes. L'estimation du profil de revenu et de consommation des femmes a permis de constater que les femmes restent dépendantes sur tout le cycle de vie, à l'exception de la tranche d'âges comprise entre 41 et 57 ans. En dehors de cette tranche d'âge, les femmes ont besoin d'un transfert de ressources pour survivre sur tout le cycle de vie.
- Par contre, en ce qui concerne les hommes, les déficits sur le cycle de vie sont compris entre les tranches d'âges 0-25 ans et les plus de 71 ans, ce qui signifie que les hommes disposent de plus de temps pour cumuler des surplus de revenus.

Graphique 2 : Revenu et Consommation agrégé par sexe

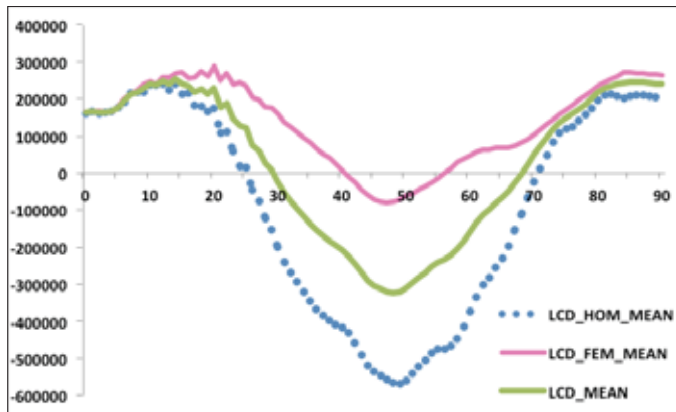


Source : Calculs NTA, CREFAT 2016

La structure du déficit de cycle de vie en Mauritanie met en relief la complexité des transferts de ressources selon les âges. En effet, en moyenne un surplus est dégagé à partir de 30 ans jusqu'à 69 ans, soit à partir de 27 ans jusqu'à 71 ans pour les

hommes et sur une courte période pour les femmes : de 41 ans jusqu'à 56 ans.

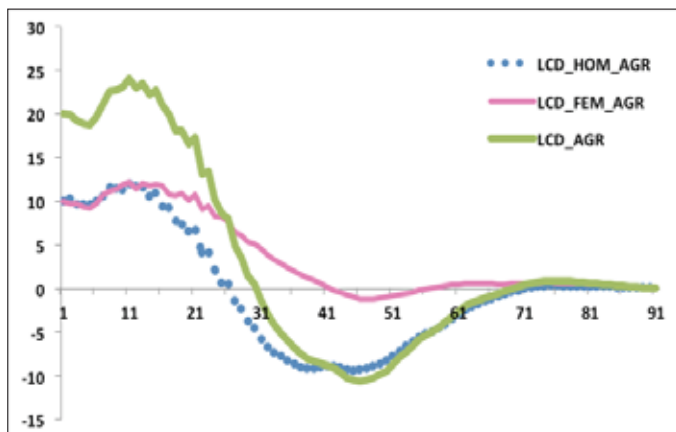
Graphique 3 : LCD Moyen selon le genre



Source : Calculs NTA, CREFAT 2016

Au niveau agrégé, les hommes dégagent un surplus de 32,5 milliards contre un déficit de 313,1 milliards pour les femmes. Aux jeunes âges, les déficits observés sont largement supérieurs à ce qui est obtenu aux âges élevés : le déficit total s'élève à 496,3 milliards (218,2 milliards chez les hommes et 312,9 milliards chez les femmes). Chez les femmes, la période de surplus très courte, 41 à 56 ans, est assez préoccupante.

Graphique 4 : LCD Moyen selon le genre



Source: Calculs NTA, CREFAT 2016

I Recommandations

- Investir dans l'instruction des filles afin de produire directement et rapidement des résultats positifs en matière de nutrition et de santé, de baisse de la fécondité, de réduction de la pauvreté et des performances économiques en général. L'éducation donne également la parole aux filles et leur permet de s'exprimer sur leurs choix de vie en ce qui concerne le mariage et les écarts de revenus du travail.
- L'Etat est appelé à investir pour favoriser l'éducation des filles en sensibilisant davantage sur l'importance de l'éducation, en octroyant des bourses d'étude aux filles scolarisées.
- Donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique dans tous les secteurs afin d'édifier des économies solides, de réaliser les objectifs de développement durable, et d'améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés.

- Encourager l'autonomisation des femmes à travers la promotion d'activités génératrices de revenus, sensibiliser à l'égalité femmes/hommes en entreprise.



I Actions

Dans l'immédiat

- Traiter les hommes et les femmes de manière équitable au travail ;

- A court terme

- Elaborer un Plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes dans les ressources humaines des services publics et privés, intégrant le recrutement et la rétention de personnel féminin
- Avoir une direction favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau ;
- Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ;
- Mettre en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes au niveau du développement des entreprises,

- A Moyen terme

- Promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes en milieu professionnel
- Mesurer et rendre publique les progrès réalisés en faveur de l'égalité et l'équité entre les sexes.

- A long terme

- Renforcer la politique de l'emploi en mettant l'accent sur la tranche d'âge 15-31 an ;
- Intensifier la politique d'espacement de naissances
- Stabiliser et renforcer les emplois qui existent dans les groupes d'âges 31-69 ans ;
- Renforcer l'autonomisation des femmes qui sont dépendantes sur tout le cycle de vie en dehors des 40-55 ans. En effet, les femmes ne génèrent que 27% du revenu du travail alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population.

